



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
6 mai 2005
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2005

13-24 juin 2005, New York

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays

Ukraine

Aide proposée par le FNUAP (en dollars des États-Unis)

Aide proposée : 4,1 millions : 2,6 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 1,5 million par cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2006-2010)

Cycle de l'assistance : Premier

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : C

Aide proposée par principal domaine d'activité

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé en matière de reproduction	1,5	1,2	2,7
Population et stratégie de développement	0,4	0,1	0,5
Égalité entre hommes et femmes	0,4	0,2	0,6
Coordination de programme et assistance	0,3	–	0,3
Total	2,6	1,5	4,1



I. Analyse de la situation

1. En décembre 2004, la population de l'Ukraine s'élevait à 47 millions environ, ce qui en faisait le cinquième pays en Europe du point de vue démographique. Près de 68 % des Ukrainiens vivent en ville. Ce sont les personnes âgées de 25 à 44 ans qui constituent la plus grande partie de la population, avec 28,6 %; viennent ensuite les personnes âgées de 45 à 64 ans, avec 24,8%; et les personnes âgées de 15 à 24 ans, avec 15,8 %.
2. Depuis 1991, la population décroît en raison de la baisse du taux de natalité et de l'émigration. En 2003, l'indice synthétique de fécondité était de 1,2 enfant par femme. Au dépeuplement s'ajoute la dégradation des conditions sanitaires, due aux difficultés économiques et sociales propres à la période postsoviétique.
3. Le produit intérieur brut s'est élevé à 55,9 milliards de dollars environ sur la période allant de janvier à fin novembre 2004. Il aurait augmenté de 12 % sur toute l'année. Malgré cela, la pauvreté demeure le problème social le plus préoccupant en Ukraine. Onze pour cent des Ukrainiens – beaucoup plus si l'on en croit des sources indépendantes – vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le chômage touche 9 % de la population.
4. La santé des Ukrainiens s'est dégradée depuis 1991, principalement à cause de problèmes d'accès aux services et de qualité de ceux-ci, en particulier au niveau primaire. L'espérance de vie à la naissance est de 62,6 ans pour les hommes et 74,1 ans pour les femmes. En 2003, le taux de mortalité maternelle était de 18,9 pour 100 000 naissances vivantes. Ce chiffre a continuellement baissé depuis 1995, où il était de 36,2. Le taux de mortalité infantile a également baissé, passant de 14,7 pour 1 000 naissances vivantes en 1995 à 9,7 pour 1 000 naissances vivantes en 2003.
5. En 2003, le Ministère de la santé a recensé 72,8 avortements pour 100 naissances vivantes. Bien que ce chiffre diminue quelque peu, nombreuses sont les femmes qui continuent de recourir à l'avortement comme méthode de planification familiale.
6. L'incidence de la blennorragie a augmenté, passant de 26 pour 100 000 femmes en 2003 à 30,1 en 2004. Celle de la syphilis a diminué, passant de 53,2 pour 100 000 femmes en 2003 à 36,7 en 2004. Toutefois, comme l'enregistrement des cas laisse à désirer, l'incidence des maladies sexuellement transmises (MST) peut être supérieure.
7. La santé reproductive fait partie des priorités du Gouvernement. Les récents progrès constatés dans ce domaine ont été attribués à la mise en œuvre du programme national intersectoriel de planification familiale (1997-2000) et du programme national de santé de la procréation (2001-2005).
8. L'incidence des infections par le VIH a augmenté en Ukraine. Selon une étude indépendante, la séropositivité touche plus de 1 % des adultes.
9. Le Gouvernement n'a pas encore adopté une politique en matière de démographie et de développement. Les travaux de recherche dans ces domaines sont rares, sauf quelques-uns effectués dans le cadre du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le dernier recensement remonte à 2001.

10. Les problèmes d'égalité entre hommes et femmes sont préoccupants. En effet, il est de plus en plus établi qu'il existe une violence sexiste et des inégalités de traitement en ce qui concerne l'emploi et le revenu.

11. Le Gouvernement a adapté les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à la situation actuelle du pays et établi une liste des priorités nationales pour le développement. L'Ukraine a effectué son premier bilan commun de pays en 2004 et elle est en train de mettre au point son premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2006-2010). Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) participe pleinement à l'élaboration de ce plan et aide activement le Gouvernement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

12. Le FNUAP a commencé à aider l'Ukraine en 1997. À ce jour, le montant total de l'aide apportée dépasse 2,3 millions de dollars. Les principaux domaines d'activité ont été les suivants : a) développement des services d'hygiène sexuelle et de santé en matière de procréation, notamment par la fourniture de contraceptifs modernes; b) promotion de la santé en matière de procréation et des droits en matière de procréation; c) promotion de l'égalité entre les sexes et prévention de la violence à l'égard des filles et des femmes; d) promotion des pratiques sans risque auprès des adolescents et des jeunes; e) lutte contre la propagation du VIH, tout particulièrement parmi les jeunes et au sein de l'armée.

13. Les projets mis en œuvre par le Fonds ont contribué à améliorer les services de santé en matière de procréation et les services sociaux destinés aux jeunes. Ces derniers peuvent désormais bénéficier de services médicaux, psychologiques et sociaux attentifs et de qualité. L'aide apportée a eu un effet très positif sur les indicateurs de base de la santé en matière de procréation.

14. Le Fonds a conçu un programme de prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et de l'infection à VIH à l'intention des forces armées ukrainiennes. Il a mis en œuvre des projets communs avec l'armée, le Ministère de l'intérieur et la police. Des organismes des Nations Unies ont reproduit dans d'autres pays de la région cette démarche et les méthodes employées.

15. Les projets menés en Ukraine ont fait principalement ressortir les besoins suivants : a) mettre en œuvre l'assistance technique de façon plus systématique, tout en insistant sur la nécessité pour le pays de se prendre en charge; b) suivre les progrès accomplis et choisir les indicateurs de résultat plus rigoureusement, pour pouvoir gérer les activités en fonction de résultats à obtenir; c) accorder davantage d'attention aux services de santé primaires, pour que ceux-ci soient plus disponibles et accessibles; d) accroître la participation des bénéficiaires et des groupes cibles à la mise en œuvre de l'assistance au développement; e) renforcer l'appui dans les domaines de la démographie et du développement, compte tenu de l'ampleur de l'évolution démographique en Ukraine; f) mobiliser les ressources et renforcer les capacités techniques du pays pour lui permettre de résoudre les problèmes de démographie et de développement.

III. Programme proposé

16. Le programme de pays proposé par le FNUAP s'appuie sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et a été accordé avec les programmes de pays respectifs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En outre, il concorde avec le plan de financement pluriannuel du Fonds pour la période 2004-2007. Le Fonds et le Gouvernement ukrainien l'ont mis au point avec des partenaires nationaux, ainsi que des organismes des Nations Unies et des organismes donateurs représentés dans le pays. Le programme tire parti de l'expérience acquise et des partenariats noués durant la mise en œuvre de projets antérieurs du Fonds.

17. Le programme doit contribuer à améliorer la qualité de la vie des Ukrainiens dans les domaines qui relèvent du mandat du Fonds. Il comporte trois volets : a) la santé en matière de procréation, avec des activités de prévention du VIH/sida et de sensibilisation des adolescents; b) la population et le développement; c) l'égalité entre hommes et femmes. Les droits de l'homme, les droits en matière de procréation, la sensibilisation et la communication relative au changement des comportements en constituent les thèmes intersectoriels. Les 27 régions administratives que compte l'Ukraine en bénéficieront.

Santé en matière de procréation

18. Le premier résultat visé dans ce domaine est que les jeunes ukrainiens, en particulier, utilisent davantage des services intégrés et de qualité pour l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction. Deux objectifs ont été fixés pour cela.

19. *Objectif 1 : Renforcer les capacités de l'Ukraine dans les domaines de la planification, la coordination, la gestion, du suivi et de la prestation de services intégrés et de qualité pour l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction.* Pour atteindre cet objectif, les mesures suivantes seront prises : a) appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales répondant aux besoins dans les domaines de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de reproduction : actions de sensibilisation; assistance technique; formation professionnelle; mise à disposition d'équipements, de fournitures et de contraceptifs; actions de promotion et campagnes d'information, d'éducation et de communication; b) promotion et assistance pour l'élaboration d'un système national de suivi logistique pour les produits de santé en matière de procréation.

20. *Objectif 2 : Mieux sensibiliser les jeunes à l'hygiène sexuelle, à la santé en matière de reproduction, aux droits en matière de procréation et aux problèmes d'égalité entre les sexes, afin d'accroître la demande de meilleures conditions d'hygiène sexuelle et de santé reproductive.* Pour atteindre cet objectif, les actions seront les suivantes : informer, éduquer et communiquer, et mener des activités en direction des jeunes pour susciter un changement des comportements. Ces activités consisteront à organiser des formations, des programmes d'éducation entre pairs et des manifestations destinés à promouvoir la santé auprès des jeunes. Ces activités seront confiées à des organisations non gouvernementales œuvrant pour la jeunesse, à des établissements proposant des services intégrés d'hygiène sexuelle et de santé en matière de procréation, ainsi qu'aux médias.

21. Le second résultat à obtenir est d'inciter les jeunes à adopter des pratiques plus sûres afin de réduire les cas de MST et d'infections à VIH. C'est la méthode de la prévention qui sera appliquée à cet effet. Un seul objectif a été fixé.

22. *Objectif 3 : Inciter les jeunes, en particulier les jeunes femmes et les jeunes filles, à recourir davantage aux moyens et services de prévention des MST et du VIH/sida.* Pour atteindre cet objectif, il faut : a) mettre en place et appuyer des structures nationales ayant pour mission de mener des actions de prévention des MST et de l'infection à VIH, principalement au sein de l'armée et des groupes vulnérables, à savoir les travailleurs du sexe et les consommateurs de drogues injectables; b) donner aux ONG locales, en particulier celles qui œuvrent pour la jeunesse, davantage de moyens pour concevoir et mener efficacement des actions d'incitation au changement des comportements destinées à prévenir les MST et le VIH/sida.

23. Les activités envisagées dans cette optique sont les suivantes : conception de supports d'information, formation de formateurs, conception de programmes éducatifs et d'activités scolaires et extrascolaires, organisation de campagnes d'information, d'éducation et de communication, promotion des services d'information et de dépistage, et amélioration de la qualité des services d'information et de conseil.

Population et développement

24. Il est prévu de tenir compte, dans le cadre de la stratégie nationale pour la démographie et le développement, des conséquences des évolutions démographiques actuelles sur la pauvreté, la population active et d'autres aspects du développement. Un seul objectif a été fixé.

25. *Objectif 1 : Donner au pays davantage de moyens pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies en matière de démographie et de développement* visant à endiguer le dépeuplement, à améliorer la qualité de la vie, à diminuer la pauvreté et à améliorer la situation économique du pays. Pour atteindre cet objectif, les mesures seront les suivantes : a) promouvoir un dialogue entre le Gouvernement et la société civile sur la situation démographique actuelle et ses incidences; b) appuyer les travaux de recherche portant sur les tendances et les projections démographiques; c) aider techniquement le Gouvernement à concevoir une stratégie complète en matière de démographie et de développement pour l'Ukraine.

Égalité entre hommes et femmes

26. Dans ce domaine, le programme de pays vise à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de reproduction, ainsi que des droits qui s'y rapportent. Deux objectifs ont été fixés :

27. *Objectif 1 : Donner à l'Ukraine davantage de moyens pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de participation des hommes à la promotion de l'égalité des hommes et des femmes dans les domaines de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de reproduction, ainsi que des droits qui s'y rapportent.* Pour atteindre cet objectif, le FNUAP et le Gouvernement s'emploieront à organiser des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des responsables politiques, afin de les inciter à concevoir et mettre en œuvre des plans et des programmes de participation

des hommes. Ils veilleront également à former les ONG et à appuyer leurs activités dans ce domaine. Il s'agit d'inciter les hommes à considérer avec bienveillance et responsabilité les questions concernant l'hygiène sexuelle, la santé en matière de reproduction, les droits des femmes, les droits en matière de procréation et la planification familiale. Les activités de prévention des MST et du VIH/sida menées au sein des forces armées et des autres forces en uniforme serviront également à introduire les programmes de participation des hommes.

28. *Objectif 2 : Donner aux ONG nationales défendant l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes davantage de moyens pour améliorer la condition de la femme et lutter contre la discrimination fondée sur le sexe.* Pour atteindre cet objectif, le FNUAP aidera les ONG concernées à prôner l'égalité entre hommes et femmes, à promouvoir et défendre les droits des femmes, et à prévenir la discrimination fondée sur le sexe. Le Fonds apportera une assistance technique aux ONG participantes qui rejoindront des réseaux régionaux et mondiaux œuvrant en faveur de l'autonomisation des femmes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

29. Le programme proposé pour le pays sera appliqué en ayant recours à la modalité d'exécution nationale. Le FNUAP et le Gouvernement ukrainien collaboreront étroitement avec d'autres institutions des Nations Unies et d'autres partenaires au développement afin de coordonner les activités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. La gestion du programme se fera en fonction de résultats à obtenir. Des examens annuels et une évaluation finale seront effectués selon les calendriers arrêtés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

30. Le Ministère de l'économie sera chargé de la coordination des activités menées dans le cadre du programme. Des institutions ukrainiennes seront choisies en tant qu'agents d'exécution pour que le pays prenne en charge les activités. Le bureau de pays du FNUAP en Ukraine intensifiera ses efforts dans le domaine de la collecte de fonds afin de réunir des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre du programme.

31. Le bureau de pays du FNUAP en Ukraine, dirigé par un directeur non résident établi à Bucarest (Roumanie), est constitué d'un représentant adjoint, d'un administrateur adjoint et d'un fonctionnaire d'administration. Des ressources du programme seront allouées à deux postes d'administrateur de programme national et à trois postes d'agent administratif dans le cadre de la typologie de bureau de pays approuvée. Afin de faciliter la mise en œuvre des projets et du programme dans son ensemble, du personnel local pourra être recruté. L'équipe d'appui aux pays du FNUAP, basée à Bratislava (Slovaquie), fournira un appui technique.

Ukraine : résultats à obtenir et ressources allouées

Priorités nationales (2006-2010) : a) améliorer la santé maternelle et diminuer la mortalité infantile; b) limiter et ralentir la propagation du VIH/sida et de la tuberculose

Objectif visé par le Plan-cadre des nations Unies pour l'aide au développement : d'ici à 2010, accroître l'accès à des services sanitaires et des services sociaux de base de qualité, en donnant la priorité à la lutte contre le VIH/sida et la tuberculose, et à la protection de la santé maternelle et infantile, et en observant les normes internationales correspondantes

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, critères de base et objectifs du programme de pays</i>	<i>Objectifs, indicateurs, critères de base et résultats attendus du programme</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante de programme (dollars É.-U.)</i>
Santé en matière de procréation	<p>Résultat 1 : Faire en sorte que les Ukrainiens, en particulier les jeunes, utilisent davantage des services intégrés et de qualité pour l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution de 15 % du taux de mortalité maternelle • Diminution de 15 % du nombre d'avortements • Diminution de 10 % du taux de grossesse parmi les adolescentes • Augmentation de 10 % du taux d'utilisation des contraceptifs 	<p>Produit 1 : Renforcement des capacités de l'Ukraine dans les domaines de la planification, de la coordination, de la gestion, du suivi et de la prestation de services intégrés et de qualité pour l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 20 % du nombre de points d'accueil proposant au moins trois services relatifs à la santé en matière de reproduction • Augmentation de 20 % du nombre de points d'accueil proposant au moins trois méthodes modernes de contraception • Augmentation de 20 % du nombre de points d'accueil proposant des services de santé en matière de reproduction de qualité, conformes aux protocoles établis 	<p>Ministère de la santé, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'éducation, Ministère de la défense, Ministère de l'intérieur, Service de la sûreté de l'État et les gardes aux frontières</p> <p>Services sanitaires régionaux</p> <p>ONG</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies</p> <p>UNICEF et OMS</p>	<p>Ressources ordinaires : 1,5 million</p> <p>Autres ressources : 1,2 million</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, critères de base et objectifs du programme de pays</i>	<i>Objectifs, indicateurs, critères de base et résultats attendus du programme</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante de programme (dollars É.-U.)</i>
	<i>Critères de base :</i>	<i>Critère de base :</i>		
	Statistiques de 2004 du Ministère de la santé	Rapports de 2004 du Ministère de la santé		
	<i>Résultat 2</i> : Inciter les jeunes à adopter des pratiques plus sûres afin de réduire les cas de MST et d'infections à VIH	<i>Objectif 2</i> : Mieux sensibiliser les jeunes à l'hygiène sexuelle, à la santé en matière de reproduction, aux droits en matière de procréation et aux problèmes d'égalité des sexes, afin d'accroître la demande de meilleures conditions d'hygiène sexuelle et de santé en matière de reproduction		
	<i>Indicateurs :</i>	<i>Indicateurs :</i>		
	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de 15 % de la prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans • Diminution de 15 % de l'incidence des MST • Augmentation de 20 %, parmi les jeunes, du taux d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque • Nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant des connaissances complètes sur le VIH/sida et utilisant systématiquement des préservatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 15 % de la fréquentation par les jeunes des centres de services intégrés • Augmentation de 20 % du nombre de jeunes bien informés sur l'hygiène sexuelle, la santé en matière de reproduction et les droits en matière de procréation 		

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, critères de base et objectifs du programme de pays</i>	<i>Objectifs, indicateurs, critères de base et résultats attendus du programme</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante de programme (dollars É.-U.)</i>
	<p><i>Critères de base :</i></p> <p>Statistiques de 2004 du Ministère de la santé et enquête de 2003 sur la santé des adolescents</p>	<p><i>Critère de base :</i></p> <p>Statistiques de 2004 du Ministère de la santé et enquête de 2003 sur la santé des adolescents</p> <p><i>Objectif 3 :</i> Susciter chez les jeunes, en particulier les jeunes femmes et les jeunes filles, une utilisation accrue des moyens et services de prévention des MST et du VIH/sida</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes de prévention des MST et du VIH/sida en cours d'application au sein des forces armées et d'autres forces en uniforme • Existence de programmes visant à inciter les jeunes à changer de comportement <p><i>Critères de base :</i></p> <p>Programmes de prévention des MST et du VIH/sida disponibles en partie au sein des forces armées et de la police</p>		

Priorités nationales (2006-2010) : a) réduire de moitié le nombre de personnes dont la consommation quotidienne, mesurée sur la base de la parité de pouvoir d'achat moyen, est inférieure à 4,3 dollars; b) diminuer d'un tiers le nombre de pauvres (sur la base du seuil de pauvreté défini au niveau national)

Objectif visé par le Plan-cadre des nations Unies pour l'aide au développement : d'ici à 2010, faire reculer la pauvreté en favorisant une croissance économique équitable et localisée

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, critères de base et objectifs du programme de pays</i>	<i>Objectifs, indicateurs, critères de base et résultats attendus du programme</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante de programme (dollars É.-U.)</i>
Population et développement	<p><i>Résultat :</i> Prise en compte, dans le cadre de la stratégie nationale en matière de démographie et de développement, des conséquences des évolutions démographiques actuelles sur la pauvreté, la main-d'œuvre et d'autres aspects du développement</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de personnes gagnant moins d'un dollar par jour (prise en compte de la parité de pouvoir d'achat) • Mise en évidence des liens entre la démographie et la pauvreté dans les politiques nationales de développement <p><i>Critères de base :</i></p> <p>Statistiques nationales de 2004</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Donner à l'Ukraine davantage de moyens pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies en matière de démographie et de développement</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des besoins dans les domaines de la démographie et du développement, effectuée • Projet national pour la démographie et le développement conçu • Mécanismes intersectoriels d'examen des plans de développement et des plans sectoriels 	Ministère de l'économie, Comité national des statistiques, Institut d'économie de l'Académie nationale des sciences	<p>Ressources ordinaires : 0,4 million</p> <p>Autres ressources : 0,1 million</p>

Priorités nationales (2006-2010) : a) faire en sorte que les femmes occupent au moins 30 % des postes au Parlement et au Gouvernement; b) diminuer de moitié l'écart de revenus entre hommes et femmes

Objectif visé par le Plan-cadre des nations Unies pour l'aide au développement : renforcer les capacités de la société civile, en particulier des catégories sociales les plus défavorisées, de sorte que chacun puisse exercer ses droits et en jouir conformément aux conventions internationales

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, critères de base et objectifs du programme de pays</i>	<i>Objectifs, indicateurs, critères de base et résultats attendus du programme</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante de programme (dollars É.-U.)</i>
Égalité entre hommes et femmes	<p><i>Résultat :</i> Favoriser l'égalité des sexes dans les domaines de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de reproduction, ainsi que des droits qui s'y rapportent</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de mécanismes d'observation de la violence sexiste et de lutte contre celle-ci • Existence, au sein de la société civile, de partenariats dynamiques pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'émancipation des femmes et des filles, ainsi que des droits en matière de procréation 	<p><i>Produit 1 :</i> L'Ukraine a davantage de moyens pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de participation des hommes à la promotion de l'égalité dans les domaines de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de reproduction, ainsi que des droits qui s'y rapportent</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de programmes opérationnels de participation des hommes 	<p>Agence suédoise de coopération internationale au développement</p> <p>PNUD</p> <p>ONG</p>	<p>Ressources ordinaires : 0,4 million</p> <p>Autres ressources : 0,2 million</p> <p>Total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,3 million prélevé sur les ressources ordinaires</p>

Produit 2 : Les ONG nationales défendant l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes, ont davantage de moyens pour sauver l'autonomisation de la femme et lutter contre la discrimination fondée sur le sexe

Indicateurs :

- Augmentation du nombre d'ONG ayant les capacités d'assurer l'autonomisation de la condition de la femme et de lutter contre la discrimination fondée sur le sexe
-